



CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA
COMMUNICATION



EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Renforcement de l'espace de formation BEJUNE au Secondaire 2

La chancellerie d'Etat communique:

Les cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel confirment leur volonté de voir se développer l'espace de formation de l'Arc jurassien. Après les réalisations communes de niveaux tertiaires, les trois cantons, représentés par Mme Sylvie Perrinjaquet, cheffe du Département de l'éducation, de la culture et des sports (NE), Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Formation, de la Culture et des Sports (JU), et M. Bernhard Pulver, directeur de l'instruction publique (BE), viennent de signer trois règlements intercantonaux de mise en œuvre de formations du Secondaire 2. Ainsi, dès la rentrée scolaire 2007 seront proposées des options BEJUNE du certificat de culture générale, une passerelle de la maturité professionnelle aux hautes écoles universitaires et pédagogiques (passerelle DUBS), de même qu'il sera possible de bénéficier de compléments de formation pour l'admissibilité dans les filières de la santé et du social de la HES-SO.

Dans la première de ces collaborations, un titre du Secondaire 2 pourra être délivré pour la première fois conjointement par deux écoles différentes des cantons partenaires. Pour les deux autres, il s'agira de mettre en place de manière cohérente des formations complémentaires du Secondaire 2 permettant de donner accès au niveau tertiaire.

Options BEJUNE du certificat de culture générale

Le nouveau certificat de culture générale, dont les premiers titres seront délivrés cette année dans les cantons de Berne et du Jura et l'année prochaine dans le canton de Neuchâtel, comporte une spécialisation dans une option. Si les options santé et social sont offertes dans les trois cantons, l'école de culture générale de Delémont (future école de la division santé-social-art du Centre jurassien d'enseignement et de formation) permet également une spécialisation dans d'autres domaines.

Une réorganisation des cursus des écoles de culture générale des trois cantons a permis la mise en place d'une collaboration donnant l'opportunité aux élèves bernois et neuchâtelois de suivre les cours de base du certificat dans leur école d'origine et les cours spécifiques de l'option un jour par semaine à Delémont. Les options Arts visuels, Musique et Sport deviendront ainsi accessibles à l'ensemble des élèves de l'Espace BEJUNE, les Bernois et Neuchâtelois se voyant délivrer un titre conjointement par leur école d'origine et l'école de culture générale de Delémont.

Passerelle DUBS

Depuis 2005, les titulaires d'une maturité professionnelle ont la possibilité de se présenter à des examens définis par la Commission suisse de maturité et leur donnant le droit d'être admis dans une haute école universitaire ou pédagogique (passerelle DUBS). Ces examens peuvent être préparés en autodidacte ou en suivant une année de formation à temps partiel.

A ce jour, peu d'établissements publics ont développé cette année préparatoire. Dès lors qu'il n'était pas possible, au regard de la taille du bassin de recrutement, pour les cantons de l'Arc jurassien de mettre en place individuellement cette passerelle, ils ont donc décidé de créer une passerelle commune, de la création de moyens d'enseignement adaptés à l'organisation de l'année et des examens.

Dès la rentrée 2007, tous les titulaires d'une maturité professionnelle pourront suivre cette année de préparation au Gymnase français de Bienne. Il s'agira d'une formation à mi-temps, dispensée en fin de journée et le samedi matin, qui s'adressera également aux personnes souhaitant s'y engager tout en conservant un emploi à temps partiel.

Compléments de formation HES-SO

Depuis 2001, les cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel ont collaboré à l'organisation de compléments de formation permettant à des élèves ne disposant pas d'un titre spécifique d'accéder en HES-S2, devenue partie intégrante de la HES-SO. Il s'agissait initialement d'une situation transitoire qui devait disparaître avec la création des filières de bachelor.

La nécessité de ces compléments de formation ayant été prolongée par les directives d'admission dans les domaines de la santé et du social de la HES-SO de fin 2005, les cantons de l'Arc jurassien ont également décidé de pérenniser leur collaboration en élaborant une réglementation et une organisation commune de ces compléments.

Les compléments de culture générale seront dispensés chaque année par l'école de maturité spécialisée de Moutier, alors que les compléments spécifiques de sciences expérimentales et de sciences humaines seront donnés en alternance par l'Ecole supérieure Numa-Droz du Lycée Jean-Piaget à Neuchâtel et par l'Ecole de culture générale de Delémont (future école de la division santé-social-art du Centre jurassien d'enseignement et de formation).

Neuchâtel, le 23 mars 2007